

COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ
le mardi 26 mai 2015 à 10 h
Chambre du Conseil législatif
Ordre du jour détaillé

1. **Projet de loi 23, *Loi modifiant la Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick.***

TÉMOIN POUR :

M. Blaine Harris, registraire de l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick et agent parlementaire aux fins de la demande.

FILIÈRE :

La demande de projet de loi d'intérêt privé a été déposée au bureau du greffier le 25 novembre 2014. Le projet de loi a été déposé et lu une première fois à la Chambre le 28 avril 2015 puis renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

OBJET :

Maintenir, améliorer et réglementer les normes en matière de services professionnels de barbier offerts au Nouveau-Brunswick et assurer le bien-être du public.

Pièce jointe : Projet de loi 23.